



Sciences Po
Bordeaux



Parcours de Master Gouvernance de la transition écologique en apprentissage

La pédagogie spécifique de l'apprentissage

utilise l'expérience et les savoir-faire acquis chez votre employeur pour étayer et donner du sens à la formation. Vous pouvez ainsi appréhender le métier dans ses contradictions, entre l'idéal théorique et le contexte réel.

Par l'apprentissage, Sciences Po Bordeaux facilite votre entrée dans le monde professionnel.

L'articulation entre la théorie et la pratique :

- favorise un usage concret des cours,
- vous permet de bâtir un savoir professionnel,
- de le transformer en compétences par l'exercice des pratiques professionnelles,
- d'acquérir de nouveaux savoirs chez votre employeur.



Rythme d'alternance entre Sciences Po Bordeaux et votre employeur en cinquième année.



Double suivi par le maître d'apprentissage et le tuteur pédagogique.



Construction d'un réseau professionnel et d'une expérience valorisante.

”

*Sciences Po Bordeaux
s'engage en
apprentissage.*





L'apprentissage : un itinéraire privilégié

L'apprentissage articule votre projet de formation au service de votre projet professionnel et vous apporte :

- une culture professionnelle et un savoir-faire ; la confrontation des notions théoriques avec les situations concrètes de terrain vous permet d'être opérationnel et vous donne une vision réaliste et concrète qui est très appréciée par les recruteurs ;
- la possibilité d'être recruté dès l'obtention de votre diplôme ;
- un réseau professionnel et une expérience à valoriser sur votre CV et en entretien.

L'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré et vous assure :

- une formation qui débouche sur l'attribution du même diplôme que celui délivré aux étudiants ;
- un double suivi, assuré chez votre employeur par votre maître d'apprentissage et en formation par votre tuteur pédagogique qui collaborent pour vous aider à construire une véritable expérience professionnelle ;
- une plus grande autonomie dans votre vie personnelle.

Un statut différent

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail :

- le statut de salarié vous accorde un salaire ;
- vous bénéficiez de la sécurité sociale ;
- si votre employeur vous recrute, votre ancienneté est reconnue : vous êtes dispensé de période d'essai ;
- le contrat d'apprentissage vous ouvre des droits au chômage (sauf en cas de démission) ;
- vous cotisez pour votre retraite pour la durée de votre apprentissage.

Le contrat d'apprentissage vous accorde des avantages financiers :

- vous bénéficiez d'une exonération de l'impôt sur vos revenus jusqu'à 100% du SMIC annuel ;
- vous bénéficiez du double statut d'étudiant et d'apprenti : la Région Nouvelle-Aquitaine vous accorde une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration, aide à l'équipement, etc., et vous bénéficiez aussi des avantages réservés aux étudiants (sauf les bourses).



Comment ça marche ?

L'apprentissage permet l'obtention du Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux - parcours Gouvernance de la transition écologique.

L'apprentissage concerne la cinquième année (M2), de septembre de l'année N à septembre de l'année N+1, pour une durée de formation de 455 heures.

L'apprenti bénéficie à Sciences Po Bordeaux de modules spécifiques de formation supplémentaires, d'un accompagnement de son vécu en apprentissage et d'une aide à son positionnement professionnel.

Rythme d'alternance

- Après quelques jours d'installation chez l'employeur début septembre, les périodes de formation à Sciences Po Bordeaux et d'activité chez l'employeur alternent sur la base de deux semaines / deux semaines jusqu'à début mars.
- Après la première semaine de mars et jusqu'à la fin du contrat, l'apprenti est à temps plein chez l'employeur.

La législation

L'apprenti

- est de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail ;
- est âgé de 30 ans maximum à la date de début de contrat, sauf travailleur handicapé, créateur d'entreprise...

Le contrat

La durée du contrat dépend de la formation et il doit prendre fin après les examens. La période d'essai est de 45 jours effectifs.

La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti est identique à celle des autres employés de la structure.

Les congés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux : cinq semaines de congés payés par an, soit 25 jours ouvrés, à prendre au cours de la période passée chez l'employeur uniquement.

L'assiduité et les absences

Le temps de formation est considéré comme un temps de travail à part entière soit 35 heures de travail hebdomadaire. Les états de présence sont envoyés aux employeurs par Sciences Po Bordeaux.

▪ Absences justifiées

Pour toute absence légale (se référer au site internet travail-emploi.gouv.fr rubrique Droit du travail), vous devez prévenir votre employeur et Sciences Po Bordeaux et leur transmettre les justificatifs sous 48h.

▪ Absences injustifiées

Elles peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

Congés pour examen (Article L6222-35) :
5 jours de congés supplémentaires sur l'année pour réviser les examens dans le mois qui précède les épreuves.

Le salaire

Le salaire minimum de l'apprenti dépend de son âge et de l'ancienneté du contrat (tableau ci-dessous). En apprentissage, il n'y a pas de charge salariale : **le salaire BRUT = le salaire NET**. En revanche, il peut y avoir d'autres retenues : mutuelle, tickets restaurant, prévoyance, absences non justifiées...

	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	43% du SMIC 668,47 €	53% du SMIC 823,93 €	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel
2 ^e année	51% du SMIC 792,84 €	61% du SMIC 948,29 €	
3 ^e année	67% du SMIC 1041,57 €	78% du SMIC 1212,57 €	

(*) Au 1^{er} janvier 2021 le SMIC est de 1554,58€ par mois pour 151,67 heures de travail (35 heures par semaine).

Les démarches d'inscription

Les démarches d'inscription sont identiques à celles de la formation sous statut étudiant.
Vous devez en outre rechercher activement un employeur.

Renseignez-vous auprès de Vanessa Ganivette | v.ganivette@sciencespobordeaux.fr | 05 56 844 310

Votre inscription n'est définitive que si :

- votre candidature est acceptée,
- vous avez signé un contrat d'apprentissage après validation du projet de recrutement par Sciences Po Bordeaux.

Le financement de votre formation

- Sciences Po Bordeaux prend en charge vos frais d'inscription.
- Votre employeur finance votre formation à concurrence d'un impôt spécifique, la taxe d'apprentissage, dont il est redevable.







*Facilitez votre
entrée dans le monde
professionnel.*



11 allée Ausone · Domaine universitaire
F-33607 Pessac Cedex
+33 [0]5 56 844 310 | sciencespobordeaux.fr



Suivez-nous !

-  facebook.com/SciencesPoBordeaux
-  twitter.com/ScPoBx
-  instagram.com/sciencespobordeaux
-  [Sciences Po Bordeaux](https://www.youtube.com/SciencesPoBordeaux)